

Aides à l'alternance d'une personne handicapée

Quelles aides pour le contrat d'apprentissage ?



Aides de l'Etat pour l'apprentissage



Pour quelles entreprises ?

Pour les contrats signés à compter **du 24 février 2025**, cette aide sera versée :

- aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.
- aux entreprises de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2026.



Quels montants ?

- **6 000€ maximum** uniquement la 1^{ère} année d'exécution
- Aucun âge limite pour un contrat avec un **travailleur handicapé**
- Diplôme préparé **jusqu'au niveau Bac+5** (Niveau 7)



Quelles modalités ?

Le CERFA est à adresser à votre OPCO qui l'enregistre auprès de votre Agence de Services et de Paiement (ASP). L'aide est versée mensuellement et automatiquement par l'ASP, avant le paiement du salaire de l'apprenti.



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Aides de l'Agefiph à la conclusion d'un contrat d'apprentissage



Pour quelles entreprises ?

L'aide est ouverte pour les entreprises ayant conclu un contrat d'apprentissage d'une durée de 6 mois minimum et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.



Pour quel montant ?

- **500€** : contrat 6 mois
- **900€** : contrat 12 mois
- **1300€** : contrat 18 mois
- **1700€** : contrat 24 mois
- **3000€** : CDI



Quelles modalités ?

L'aide est versée par **l'Agefiph**. Ces aides sont cumulables avec les aides de l'Etat. Cette aide doit être sollicitée dans les 6 mois (délai maximum) après la date d'embauche.



Cap emploi vous accompagne dans vos démarches,
n'hésitez pas à nous contacter !

Contactez un conseiller Cap emploi

VANNES (siège)

2 rue Ella Maillart
PA Laroiseau
56000 Vannes
☎ 02 97 47 62 30

LORIENT

5 rue Simone Signoret
Immeuble « Le Transat »
56100 LORIENT
☎ 02 97 76 72 72

PONTIVY

1 Rue des Eglantines
56300 Pontivy
☎ 02 97 25 22 73



Horaires : Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
lundi matin sur RDV uniquement



contact@capemploi56.fr



www.capemploi-56.com

